

court parallèlement aux lignes latérales de la dite terre des héritiers Généreux, jusqu'à ce que la dite ligne parvienne au fleuve St. Laurent.

"40. V. c. 48. Sanctionné le 28 décembre 1876."

"Voir : 47 V. c. 88, pour annexion de la ville."

M. F. O. Lamarche, écuyer, en est le maire depuis quelques années.

Disons enfin que le sol de la paroisse y est généralement fertile, sauf la partie appelée "*La Pinière*," ou pourtant, paraît-il, l'on pourrait faire croître le houblon en abondance.

Les bonnes terres s'y vendent de \$80 à \$100 l'arpent. (1) Même il vient de s'en vendre une plus de \$125 l'arpent.

Le foin rapporte (1) 150 bottes l'arpent sans engrais. Engraisée et ameublie, e. g. par la culture des légumes, puis mise en grain et semée de mil, la terre peut y donner ensuite 300 bottes l'arpent pendant une dizaine d'années. (1)

Le commerce y est considérable, vu la facilité des communications par le fleuve et par le chemin de fer du *Pacifique*, dont un embranchement s'avance jusqu'à la ville. L'industrie y a aussi une large part; il y existe une usine de sucre de betterave, une tannerie, plusieurs fonderies, et des manufactures de laine, de boulons, de chaussures, etc.

La paroisse a été érigée canoniquement en 1834.

On compte, à Berthier, beaucoup d'anciennes familles; et la plupart de ces familles anciennes ont des traditions, qui font leur bonheur, leur force et leur longévité. Aussi est-ce toujours avec joie, nous a-t-on dit dans le voisinage, que l'on voit arriver dans les paroisses voisines des *filles de famille* ou des *filles de famille* de Berthier. On y espère toujours trouver en eux de la foi, de l'amour pour le travail, et d'autres bonnes qualités. Et l'on y est assez rarement frustré dans cet espoir.

Ici, l'héritage paternel passé en plus grande partie aux fils, à l'exclusion des filles, qui reçoivent d'ordinaire un héritage plus modeste, mais à qui une éducation plus soignée donne des habitudes de piété, d'ordre et d'économie, qui en font plus tard des ménagères précieuses.

D'ailleurs les ménages ne sauraient souffrir de l'inégalité des héritages, puisque, la règle étant à peu près générale, il y a compensation.

C'est le droit d'aînesse, qui a conservé la noblesse et les traditions de famille en Angleterre: de même que c'est l'abolition de ce droit, en France, qui y a détruit les anciennes familles et bouleversé tout le pays, ainsi que nous le disait un jour un prêtre français.

Nous croyons donc que, à Berthier, c'est le système d'héritage, dont nous venons de parler, qui a aidé à conserver tant d'anciennes et d'excellentes familles, et qui a fait conserver à plusieurs de ces familles, non seulement les traditions de leurs ancêtres, mais les terres mêmes qu'ils ont défrichées et arrosées de leurs sueurs.

Nous croyons aussi que les nombreuses années pendant lesquelles la

(1) "Journal d'agriculture, mai 1888. "*Les animaux paient-ils?*" par A. Mousseau, cultivateur de cette paroisse.